

Conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux de NIEURLET, élus les 23 et 30 mars 2014 ont été convoqués le Samedi 5 avril 2014 à 17 heures, dans la salle de la mairie, par Monsieur René DEBOUDT, Maire, pour élire le maire et les adjoints, le 31 mars 2014

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le cinq avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de NIEURLET s'est réuni en Mairie, convoqué légalement le 31 mars 2014

Etaient présents : David BARRIOT, Didier BOGAERT, Stéphane CAUX, Manuel FELIX, Alain LEURS, Dominique MARQUIS, Marie-France MASCLET, Pascal MONSTERLEET, Danièle MOREL, Jean-Luc RYCKEBUSCH, Anthony SPAGNOL, Martine SPETER, Régis VERBEKE, Kévin VERLINDE, Tony VERPLAETSE.

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. René DEBOUDT, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur FELIX Manuel a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame MASCLET Marie-France, doyenne d'âge a pris la Présidence de l'Assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posé à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs, M. VERBEKE Régis et M. CAUX Stéphane pour constituer le bureau de vote.

ELECTION DU MAIRE :

La présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

1^{er} Tour de scrutin :

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur CAUX Stéphane : 2 voix
- Monsieur MARQUIS Dominique : 11 voix
- Monsieur VERBEKE Régis : 2 voix

Monsieur MARQUIS Dominique ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur Didier BOGAERT a remis à Monsieur le Maire, un courrier lui faisant part de sa démission, dès cet instant, lui demandant un récépissé.

Monsieur le Président prend le courrier, la démission est définitive dès la réception de celui-ci. La séance continuera suivant l'ordre du jour fixé sur la convocation.

La séance se poursuit donc avec 14 conseillers.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Sous la présidence de Monsieur Dominique MARQUIS, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à l'élection des adjoints.

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, a fixé à **quatre**, le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Election du 1^{er} Adjoint :

1^{er} Tour de scrutin :

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur VERBEKE Régis : 13 voix
- Monsieur DEBOUDT René : 1 voix

Monsieur VERBEKE Régis ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} Adjoint :

1^{er} Tour de scrutin :

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Monsieur LEURS Alain : 13 voix

Monsieur LEURS Alain ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} Adjoint :

1^{er} Tour de scrutin :

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur BARRIOT David : 5 voix
- Madame MOREL Danièle : 9 voix

Madame MOREL Danièle ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée troisième Adjointe et a été immédiatement installée.

Election du 4^{ème} Adjoint :

1^{er} Tour de scrutin :

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur FÉLIX Manuel : 2 voix
- Madame SPETER Martine : 12 voix

Madame SPETER Martine ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée quatrième Adjointe et a été immédiatement installée.

Membres présents	Emargement
M. Dominique MARQUIS	
M. Régis VERBEKE	
M. Alain LEURS	
Mme. Danièle MOREL	
Mme Martine SPETER	
M. Jean-Luc RYCKEKBUSCH	
M. David BARRIOT	
M. Anthony SPAGNOL	
M. Manuel FÉLIX	
M. Tony VERPLAETSE	
Mme Marie-France MASCLET	
M. Kévin VERLINDE	
M. Pascal MONSTERLEET	
M. Stéphane CAUX	